

Finances et le gouverneur de la Banque du Canada) et d'un conseil consultatif. Son rôle consiste à assurer les exportateurs canadiens contre le risque de non-paiement de la part des acheteurs étrangers auxquels les exposent les aléas financiers et politiques du commerce extérieur. La Société fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce.

Société canadienne des télécommunications transmarines.—Cette compagnie de la Couronne a été créée le 10 décembre 1949 par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 42) en vue de faire l'acquisition, pour l'exploitation publique, de tous les moyens de télécommunication avec l'extérieur existant au Canada, en conformité de l'Accord du Commonwealth sur le télégraphe conclu le 11 mai 1948. L'accord a pour objet de permettre de consolider et de raffermir les réseaux de communication par radio et câble du Commonwealth. La Société est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Société centrale d'hypothèques et de logement.—Cette société, constituée en vertu d'une loi du Parlement adoptée en 1945, est chargée d'appliquer la loi de 1944 sur l'habitation et les autres lois antérieures sur le logement, de faciliter le réescompte des hypothèques des institutions de prêt et de coordonner l'activité du gouvernement fédéral dans le domaine de l'habitation. Depuis 1950, elle s'occupe d'administration et de surveillance pour le compte de la *Defence Construction Limited* qui est chargée de la construction des ouvrages de défense requis par le ministère de la Défense nationale. La Société est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre des Travaux publics.

Société Radio-Canada.—Une loi adoptée en 1936 (S.R.C. 1952, chap. 32) établit une société désignée sous le nom de Société Radio-Canada, laquelle se compose d'un bureau de onze gouverneurs nommés par le gouverneur en conseil et choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada. Le bureau trace le programme d'action de la société et le président du bureau doit en vertu de la loi consacrer tout son temps à l'accomplissement de ses fonctions.

Le directeur général est le fonctionnaire exécutif en chef de la société; il en dirige le fonctionnement et l'activité et exécute le programme d'action arrêté par le bureau des gouverneurs. La Société Radio-Canada se compose des principales divisions suivantes: programmes, service international, génie, service commercial, presse et information, règlements de la radiodiffusion, relations entre postes, personnel et administration, et trésor. Des représentants régionaux ont été nommés pour Terre-Neuve, les provinces Maritimes, Québec, Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

La société fait rapport au ministre de la Couronne (actuellement, le ministre du Revenu national) qui est chargé de s'occuper de ses affaires quand il en est question au Parlement.

Section 3.—Lois appliquées par les ministères fédéraux*

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral

NOTE.—On peut se procurer le texte de ces lois en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa; prix de 10c. à \$1.50, selon le nombre de pages. Lorsqu'il y a répétition de certaines lois sur la liste, une partie en est appliquée par le ministère indiqué.

| Ministère, année et chapitre | Titre de la loi | Ministère, année et chapitre | Titre de la loi |
|--|---|--|--|
| Affaires des anciens combattants— | | Affaires des anciens combattants—fin | |
| 1920 54 | Assurance des soldats de retour au pays. | 279, 338 | Assurance des anciens combattants. |
| S.R.C. 1927 188 | Établissement de soldats. | 280 | Terres destinées aux anciens combattants. |
| 1936 47 | Commission d'assistance aux anciens combattants. | 281 | Réadaptation des anciens combattants. |
| 62 | Avantages destinés aux anciens combattants. | 289 | Indemnités de service de guerre. |
| S.R.C. 1952 8 | Prestations aux anciens combattants alliés. | 297 | Corps féminin de la Marine royale et le <i>South African Military Nursing Service</i> (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations). |
| 51 | Pensions et allocations de guerre pour les civils. | 340 | Allocations aux anciens combattants. |
| 80 | Ministère des Affaires des anciens combattants. | 1952-1953 27 | Aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation). |
| 117 | Prestations de service de guerre pour les pompiers. | | |
| 207, 332 | Pensions. | | |
| 256 | Prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux. | | |
| 258 | Prestations de service de guerre pour les surveillants. | Affaires extérieures— S.R.C. 1952 68 | Ministère des Affaires extérieures. |

* Liste dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères.